

Quelques moments après, le marquis de Castries et le comte de Rochambeau entrèrent dans son appartement.

L'oncle et le neveu tombèrent dans les bras l'un de l'autre, et restèrent longtemps sans pouvoir se dégager de cette étreinte. Enfin, M. de Castries, se jetant dans un fauteuil et couvrant son visage de ses deux mains, s'écria d'une voix entrecoupée par les sanglots :

« Malheureux enfant ! qu'as-tu fait, tu t'es jeté du haut des murs de la Bastille ? »

« Mon père, répondit Henri, j'ai fait le sacrifice de ma vie, pour venger mon honneur. »

« Tu vois, tu n'avais pas le droit d'en disposer ; elle appartient à ta vie, à ceux qui l'aiment. Insensé ! Oublies-tu donc dans quel abîme de douleur tu vas nous plonger ? Ma fille ! ah ! ma pauvre Gabrielle ! »

« A ce nom, cheri, un changement complet se fit dans l'attitude de M. de Bourmel. Depuis le moment où il avait provoqué M. de Biarge, il semblait n'être conduit que par une sorte de fatalité. Mais la froideur avec laquelle il avait assisté au drame sanglant qui avait suivi sa provocation, parut se fondre au nom de celle qu'il aimait ; deux grosses larmes roulèrent dans ses yeux ; il les contient, mais d'une voix émue :

« Ne prononcez pas ce nom, mon père, vous m'ôtez tout mon courage. »

« Oui, je suis bien coupable de l'avoir oublié. Dieu l'a voulu, sans doute ? Promettez-moi qu'elle ne saura jamais que je meurs pour avoir manqué à mon devoir. »

Après un silence effrayant :

« Mon fils, reprit M. de Castries, mon cher enfant, »

Puis, se tournant vers les deux officiers qui partageaient son émotion :

« Pardonnez-moi cette faiblesse, messieurs. Hélas ! ce jeune homme était l'objet de toute ma tendresse, de toutes mes espérances, et... il meurt. Allons, je me fie à vous : vous êtes des hommes de cœur, vous me comprenez. Emmenez-le bien loin ! qu'il disparaisse, sans tarder. Demain, il ne serait plus temps. »

« Non, non, mon père, s'écria le jeune homme, il ne faut pas que nous

oublions, vous et moi, notre devoir. Un pareil oubli coûterait encore peut-être trop de sang. Il faut obéir. »

Le marquis baissa la tête.

MM. d'Assas et de Rochambeau restaient silencieux.

« Pas même cette ressource, » dit le vieux général en se laissant retomber avec accablement.

Les deux témoins de cette douleur déchirante, se tenaient à l'écart, jetant des regards de compassion sur le groupe que formaient le marquis et son neveu qui lui serrait les mains avec tendresse. Ils étaient pleins de pitié pour ce jeune homme et pour cet intrépide capitaine qui pleurait.

« Mon général, dit enfin le général d'Assas, pourquoi désespérer ainsi. La cause de M. de Lournel était juste. J'affirme, et bien d'autres l'affirmeraient avec moi, qu'il n'a fait que céder aux provocations les plus injustes et les plus inattendues. »

Le marquis leva vers le chevalier un visage bouleversé et sillonné de larmes, et lui dit d'une voix lente :

« Ah ! monsieur d'Assas, vous ignorez quels ordres rigoureux j'ai reçus pour réprimer toute querelle. C'est un conseil de guerre, il y va d'une condamnation à mort dans les quarante-huit heures. Pour ôter tout prétexte d'indulgence, aucun des membres du tribunal ne doit être pris dans le régime du coupable. Le roi, lui-même, en cette circonstance, a renoncé au droit de prononcer à l'égard des officiers, s'il y a lieu de les mettre en jugement. »

« Cependant, il est certains cas où la loi elle-même doit reculer, sous peine de ne plus être juste. Le duel de M. de Lournel est de ce nombre. A mon avis, il ne peut s'éloigner sans donner prise à de nouvelles calomnies ; s'il reste, on hésitera à le condamner. »

« D'ailleurs, monsieur le marquis, reprit le colonel de Rochambeau, s'il était nécessaire, n'avez-vous pas de longs et brillants services qui plaideront en faveur de votre neveu. Sa Majesté n'a pas renoncé au droit de grâce. Espérons. »

« Vous avez raison, colonel, dit M. de Castries un peu calme, c'est surtout